

**Administration communale  
de SCHAERBEEK  
Service Urbanisme  
Place Colignon, 1  
B – 1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : B/233/381/CA/KS (corr. Mme C. Angelici)

N/Réf : AVL/KD/SBK-2.174/s.388

Annexe : /

Madame, Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Rogier, 381.

Remplacement des menuiseries et projet d'agrandissement en façade arrière.

En réponse à votre lettre du 17 février 2006, en référence, et reçue le 15 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 mars 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Inscrite au projet d'inventaire légal, la construction en question est une villa d'inspiration 'cottage' à trois façades, située à front de l'avenue Rogier, laquelle est jalonnée de nombreux immeubles remarquables d'inspiration éclectique.

Remplacement des châssis

- La demande porte sur le remplacement des châssis à petits bois de chacune des façades par de nouveaux châssis standardisés en aluminium (teinte gris bleu) avec modification des divisions.

La CRMS signale qu'elle préconise la restauration des châssis d'origine plutôt que leur remplacement systématique et encourage le maintien des divisions actuelles qui participent à la valeur esthétique de la maison.

- Par ailleurs, elle déconseille le double vitrage dans d'anciennes constructions qui n'ont pas été conçues à cet effet et qui vont à l'encontre d'une bonne hygiène du bâtiment (problèmes de condensation).

Extension arrière

Le projet prévoit également l'agrandissement arrière de la cuisine par une verrière donnant sur le jardin.

La CRMS n'émet pas d'objection particulière sur le principe de cette intervention. Elle suggère toutefois de ne pas ouvrir la nouvelle baie sur toute la largeur de la façade mais de réserver des appuis en maçonnerie de 50 cm minimum de part et d'autre de la baie pour assurer l'équilibre de la composition.

Elle encourage également le choix d'un châssis en bois plutôt qu'en aluminium dans un souci d'homogénéité avec le reste des menuiseries (voir ci-avant).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz), A.A.T.L. – D.U.